

DISPOSITIF 2 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS 2021-2027
SOUTENIR LES ORGANISMES FORESTIERS PRIVES DE LA LOIRE

OBJECTIF

Poursuivre un soutien en fonctionnement aux principaux organismes forestiers du Département pour la structuration de la filière, l'accompagnement des propriétaires forestiers comme des professionnels et continuer un travail collaboratif efficace autour de la politique forestière du Département.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Sont éligibles dans le cadre de conventions de partenariat : FIBOIS 42, le Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes, l'Union Forestière de la Loire, les associations de sylviculteurs (ADEFOBEL, ADEFOMA, GSHF, GSHM, AFSF, GSMP) et l'association départementale des ETF,
- Déposer un programme annuel visant à intervenir, chacun dans son champ de compétence en faveur de la filière forêt/bois ligérienne,
- Accompagner le Département dans la mise en œuvre de son Agenda 21 et de son plan de soutien à la filière forêt bois 2021-2027.

AIDES

Les aides sont votées annuellement par le Département et évolutives en fonction des budgets annuels validés par l'Assemblée départementale.

- FIBOIS 42 : 120 000 € envisagés pour 2023
- CRPF RA : 53 500 € envisagés pour 2023
- Union Forestière de la Loire : 2 500 € envisagés pour 2023
- Associations de sylviculteurs : 500 € / association envisagés pour 2023
- Associations départementale des ETF : 2 500 € envisagés pour 2023

PIECES A FOURNIR

- À la demande de la subvention : dossier de demande d'aide annuelle + délibération de l'organe exécutif de la structure + programme annuel d'actions
- À la demande de versement de la subvention : bilan, rapport d'activités et mémoire technique annuel des actions réalisées

L'instruction est assurée par le service forêt et filière bois du Département

Contact : 04 77 43 71 11 – 06 20 98 48 17

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Direction de la Forêt et de l'Agriculture
2 rue Charles de Gaulle 42022 St Etienne cedex 1